



## LATRESNE

# Une charte pour le verdissement des projets immobiliers

Elle a été signée par quatre regroupements régionaux d'acteurs de la construction, de l'aménagement et du paysage

Intégrer pleinement le volet paysager dans les constructions immobilières, c'est l'objectif de la charte « Des logements, des arbres », cosignée ce 21 mai, à échelle régionale, par la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP), la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), l'Union nationale des aménageurs (Unam), et les Entreprises du paysage (Unep).

Les quatre acteurs souhaitent travailler ensemble pour « définir les engagements nécessaires à la construction d'un environnement plus vert, harmonieux, accueillant et

adapté aux défis climatiques ». Tout en laissant le choix aux entreprises adhérentes de signer ou non la charte.

### Un bureau, un arbre

Laquelle prévoit « une enveloppe significative dans le budget des projets immobiliers, vouée au verdissement et à la plantation d'arbres », détaille Arnaud Roussel-Prévoist, président de la FPI Nouvelle-Aquitaine. Cette enveloppe représentera un pourcentage différent du budget en fonction des projets. La charte prévoit la plantation « d'au moins un arbre par bureau ou logement

construit », lorsque le terrain le permet. Les végétaux en excédent seraient mis à disposition des associations de riverains ou des collectivités.

Promoteurs et aménageurs soulignent aussi la nécessité de « sensibiliser et former à l'entretien les représentants de la copropriété », notamment en matière de coût, afin que les espaces plantés trouvent une pérennité. « Il ne sert à rien d'investir si tout est laissé à l'abandon au bout d'un an », ajoute Arnaud Roussel-Prévoist. « On ne peut pas réclamer plus de végétalisation sans prévoir les coûts d'entretien. C'est un



**Les représentants des fédérations régionales ont signé une charte commune vendredi, à Latresne. T.A.**

enjeu d'appropriation. » Les producteurs et entreprises du paysage souhaitent, quant à eux, « privilégier le circuit court, réduire les impacts de la production sur l'environnement,

et concevoir des projets en harmonie avec l'environnement alentour ». Les adhérents des fédérations seront consultés dans les prochaines semaines. **T. A.**